



Bulletin des questions orales
Conseil communal du – Gemeenteraad van 18/05/2015

Commune de / gemeente KOEKELBERG

Secrétariat communal / gemeentesecretariaat

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES & ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX AU COLLEGE DES
BOURGEMESTRE ET ECHEVINS

BULLETIN VAN DE SCHRIFTELIJKE EN MONDELINGE VRAGEN VAN DE GEMEENTERAADSLEDEN AAN
HET COLLEGE

18.05.2015



Mondelinge vraag van mevrouw Khadija Zamouri (Open VLD) van 11/05/2015 betreffende het Elisabethpark

Het Elisabethpark ligt ons na aan het hart, alsook de beleving van onze parken en groene ruimten.

Onlangs opende de schuttersgilde Sint-Sebastiaan in het Schaarbeekse Josaphatpark haar paviljoen, zodat bezoekers er iets kunnen eten of drinken. Ook in het Koningin Elisabethpark bevindt zich een paviljoen dat op een andere manier benut zou kunnen worden. Nu wordt het gebruikt als opslagruimte, terwijl er zo veel andere mogelijkheden zijn die een meerwaarde voor het park kunnen betekenen.

In een vraag aan minister Frémault over de mogelijkheden om dergelijke infrastructuur een economische functie te geven, antwoordde zij dat er geen specifieke procedure bestaat om de infrastructuur in de parken rendabel te maken. Maar volgens haar kunnen de gemeenten vrij beslissen om een concessie toe te wijzen, aan bijvoorbeeld lokale verenigingen, voor de exploitatie van lokalen of gebouwen. Ook Leefmilieu Brussel wil via een pilootproject onderzoeken hoe parkgebouwen economisch rendabel kunnen worden. Het gebouw dat er nu staat is onderkomen en is aan renovatie toe. Het zou kunnen dienen om een buvette/cafetaria in onder te brengen, alsook een publiek toilet dat door de bezoekers kan gebruikt worden.

Een stevig klimtoestel (in duurzaam hout) voor jonge tieners zou ook meer dan welkom zijn naast het basketbalveld waar sinds een jaar fitnessstoestellen staan die intensief gebruikt worden.

Ook zou er een lokaal kunnen voorzien worden waar de parkwachters hun planning kunnen maken en eventueel kunnen pauzeren. Daarvoor hebben ze nu jammer genoeg de metalen container naast de historische kiosk.

De kiosk zou in ere hersteld kunnen worden en terug in gebruik kunnen genomen worden voor eventueel muzikaal entertainment of zelfs als een „speakers corner” à la Hyde Park.

Dit zou een mooie kans zijn om het Koningin Elisabethpark in de kijker te zetten, zeker gezien de vele wandelaars en toeristen die het park, Chocolate Village en de basiliek komen bezoeken. Dergelijke initiatieven kunnen alleen maar bijdragen aan de sociale cohesie en de gezelligheid in een park.

1) Hoe staat u tegenover het idee om de infrastructuur in ons park economisch rendabel te maken?



- 2) Is het mogelijk om de gebouwen die zich in het park te bevinden in concessie vrij te geven?
- 3) Wat denkt u van mijn voorstellen om voor verschillende leeftijdscategorieën een speelelement te voorzien?
- 4) Overweegt u om met Leefmilieu Brussel contact op te nemen om na te gaan wat de mogelijkheden zijn?

Antwoord van de heer Philippe Pivin, burgemeester:

Geachte mevrouw Zamouri,

Op 17 juli 2012, heeft het college opnieuw zijn wens bevestigd aan Leefmilieu Brussel om te investeren in de animatie in het Elisabethpark. Hierbij gaf het college aan, het dagelijks beheer van het paviljoen Vanaudenhove te willen overnemen. Dit om bij te dragen in de financiering van de studies en de verbouwing en om Leefmilieu Brussel (BIM) te machtigen op te treden als bouwheer voor de uitbreidings- en verbouwingswerken. De uitbreiding is nodig om ruimtes ter beschikking te stellen voor het materieel en het onderhouds- en bewakingspersoneel van Leefmilieu Brussel.

Vanuit de gemeente werd voorgesteld om dit paviljoen te gebruiken als ontmoetingsruimte voor de bewoners: een socio-culturele bestemming voor het organiseren van spelactiviteiten voor kinderen, het ter beschikkingstelling aan groepen senioren en culturele activiteiten eventueel gelinkt aan de kiosk.

Op 2 maart van dit jaar bevestigde het college nogmaals zijn principiële akkoord om bij te dragen in de kosten voor de studies en de werken.

De gemeente droomt er inderdaad al vele jaren van om de opvang- en vrijetijdsinfrastructuur in het park uit te breiden. Van deze wens getuigt een brief van 26 februari 1996 aan de gewestelijke overheid, waarin hun gevraagd werd om de renovatiewerken aan het paviljoen en de infrastructuur van het Elisabethpark aan te vatten. Zo kunnen wij de inwoners van Koekelberg en de naburige gemeenten weer verwelkomen in het park.

Het gewest lijkt het dossier nu te concretiseren. Weet dat we effectief werken aan een overeenkomst met Brussel Leefmilieu om zo de toekomstige samenwerkingsmodaliteiten te omkaderen en formaliseren. De totale oppervlakte bestemd voor Brussel Leefmilieu en de gemeente wordt momenteel geschat op 150 m².

We hebben zelfs een zeer nauwkeurige planning voor dit project:



- Toekenning studie-opdracht in december 2015
- Indiening van de vergunningsaanvraag in juli 2016
- Opstarten van de bouwwerf begin 2018
- Einde van de werf in de lente 2019.

In deze overeenkomst laten we onszelf ook nog de ruimte om een drankgelegenheid te openen. Er kan hiervoor een concessie toegekend worden om de uitbating te verzekeren.

Wat het openbaar toilet betreft, hier staat het gewest niet voor te springen. Daarom willen we een toilet installeren in het paviljoen dat bijvoorbeeld enkel toegankelijk is tijdens de openingsuren.

Wat uw voorstel betreft om een klimmuur te plaatsen naast de fitnesscorner en het basketplein in het Elisabethpark, dit project past momenteel niet in het samenwerkingsprogramma met Brussel Leefmilieu. De bouw van een klimmuur kan bepaalde veiligheidsproblemen opleveren, en laten we niet uit het oog verliezen dat het park geklasseerd is. Dit beperkt de aanpassingen die we mogen uitvoeren.

Zoals u kon zien, deel ik toch sinds lange jaren uw goesting om het Elisabethpark de status te geven die het verdient in ons gewest. We werken hier al aan door er kwalitatieve evenementen te organiseren. Ik denk aan het Lentefeest van vorige week, dat u zeker bekend is, of de kerstmarkt en de Koek's Apéro. De mogelijkheden zijn legio en we zullen doorgaan om de troeven van deze mooie plek in onze gemeente ten volle te benutten.

Question orale de Madame Arlette Genicot-Van Hoeymissen (LB) du 11/05/2015 relative aux « Stages Jeunesse »

Madame l'échevine,

Cette année encore, le service communal de la jeunesse francophone fait la part belle aux stages et aux animations pour nos enfants. Le dépliant d'information pour le programme 2015 énonce un grand nombre d'animations variées qui permettront aux jeunes koekelbergeois de s'essayer à de nouvelles activités ou de continuer à entretenir leurs passions durant les congés d'été.

L'année dernière, des activités telles que l'Atelier Kiriki, l'atelier « Clown en folie » ou des visites au Musée des Instruments de Musique ont été organisées. Pourriez-vous nous indiquer quelles seront les activités phares pour nos enfants cet été ?



Sans compter que d'autres organisations proposent d'accueillir les petits durant ces longues périodes de vacances. A ce niveau, la commune joue-t-elle un rôle dans la communication de ces activités ?

Tout ceci offre en tout cas un service essentiel pour les parents à l'occasion de ces longues périodes de congés scolaires et qui bénéficient ainsi de possibilités d'encadrement et d'accueil de qualité pour leurs bambins.

Je suis d'ailleurs heureuse de constater que la créativité est au cœur des projets proposés avec, notamment, de la danse, du chant, du théâtre ou d'autres ateliers thématiques !
Des nouveautés dans le domaine de l'accueil sont-elles prévues pendant ces périodes ? De nouveaux projets sont-ils à l'étude ?

Je vous remercie.

Arlette Genicot-Van Hoeymissen

Réponse de Mme Sylvie Andry, échevine:

Pâques-Jeunes 2015

Pâques 83 enfants différents dont 32 sont venus les 2 semaines. Moins que d'habitude car un groupe en moins (locaux disponibles dans l'école).

Au programme, en plus des ateliers thématiques : spectacle « Mawena » à la maison Stepman, une sortie en plaine de jeux partiellement couverte, excursion à Technopolis et visite guidée au musée des sciences naturelles.

Eté-Jeunes

Toujours à Swartenbroeks mais avec des classes supplémentaires disponibles, et donc le même nombre de places ouvertes que d'habitude (18 places en plus).

Au programme, en plus des ateliers thématiques : spectacle avec une conteuse et une musicienne à l'espace Cadol, visite de la fondation Folon, visite de l'archéosite d'Aubechies, excursion à l'Eurospace Center et collaboration avec Cap Sciences les 2 dernières semaines.

Offre de stages cet été

Oui, la coordinatrice Accueil temps libre de la commune a pris contact les opérateurs du secteur de la jeunesse pour rassembler les informations relatives à l'offre d'accueil pendant les grandes vacances. Ces informations seront relayées dans le Koekelberg News qui se diffuse début juin et seront disponibles sur le site web de la commune. Elles ont également été transmises au gestionnaire du site web www.bruxellestemp.libre qui rassemble les stages sur l'ensemble de la région bruxelloise.

Projet(s)



Suite à la Commission Communale de l'Accueil du 6 mai dernier, le programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2015-2020 pour Koekelberg, c'est-à-dire des actions à mener par la coordinatrice Accueil Temps Libre ont été listées et hiérarchisées. En tête de cette liste d'actions figure la création d'un centre de vacances au fonctionnement flexible et pouvant accueillir un proportion importante d'enfants de moins de 6 ans.

Le programme CLE passera au conseil de juin avant d'être soumis à l'avis de la commission d'agrément de l'ONE.

Question orale de Monsieur Mohamed Nasri (LB) du 11/05/2015 relative aux travaux aux écoles communales

Monsieur le Bourgmestre,

Les vacances d'été sont l'occasion rêvée pour voir les enseignants être remplacés par les corps de métier. En effet, nos écoles se vident durant cette période et les interventions de rénovation de réfection peuvent dès lors être planifiées afin d'améliorer le cadre d'accueil et de travail de nos enfants.

Je me posais donc la question en cette fin d'année académique des travaux prévus dans nos écoles.

- Pourriez-vous nous dire si des travaux seront effectués dans les prochaines semaines au sein des écoles communales ?

- Et, à ce sujet, comment la planification des travaux les plus lourds sera organisée afin d'en limiter l'impact sur la vie habituelle de ces établissements considérant la période de « congés du bâtiment » ?

Merci pour vos réponses.

Mohamed Nasri
conseiller communal

Réponse de M. Philippe Pivin, bourgmestre:

Monsieur le conseiller,

En ce qui concerne nos écoles, nous planifions en effet, dans la mesure du possible, les travaux durant les congés scolaires. Vous le dites, cette période peut même être réduite à cause des congés du bâtiment. Néanmoins, selon les disponibilités des entreprises, les travaux se déroulent également durant cette période si c'est nécessaire.

Précisément, de nombreux travaux sont programmés dans nos écoles pour la période de congés scolaires qui arrive:

Au sein de l'école « De kadeekes », nous allons remplacer les colonnes de la façade du réfectoire. Pour des raisons de sécurité, ces travaux qui touchent à la structure du bâtiment



doivent être effectués pendant les vacances scolaires d'autant plus que les lieux concernés sont le réfectoire et l'accueil de l'école. Le montant des travaux s'élèvera à 67.000 € TVAC, ce qui comprend également la pose de 3 nouveaux châssis.

A Swartenbroeks, nous allons remettre en peinture les classes et les locaux du 2ème étage cet été. Le marché est en cours.

Nous allons aussi effectuer des travaux pour augmenter le confort d'occupation sous le préau (luminosité, éclairage,...) et puis nous allons rénover les sanitaires de l'école. Tous ces travaux vont nous permettre d'augmenter et de réorganiser les toilettes pour les élèves filles et, aussi, pour les élèves garçons (7 toilettes supplémentaires et 5 urinoirs en plus). Il y est également une nouvelle toilette PMR.

J'ajoute à cela que ces installations ont été précédées d'analyses professionnelles afin de faire le choix d'un matériel plus résistant qu'auparavant et d'ainsi prévenir d'éventuelles détériorations liées à l'usage. L'ensemble des accessoires est également remplacé et leur intégration dans les locaux y est modernisée (distributeurs de papier, lavabo collectif, robinetterie et distributeur de savon encastrés, chasses d'eau intégrées,...).

Le marché est en cours, l'attribution a été validée par le collège du 4 mai dernier, le chantier pourra ainsi démarrer dès le mois d'août mais, considérant son ampleur, il se poursuivra durant le dernier trimestre. Effectivement, l'ensemble de ces travaux à environ € 350.000.

Enfin, concernant l'école Bossaert, nous travaillons depuis le mois de novembre au réaménagement total du rez-de-chaussée de l'aile située rue de la Sécurité. Concrètement, on y maintient la garderie, le réfectoire, la cuisine, les vestiaires de la salle de gymnastique et les sanitaires tout en y améliorant l'organisation globale. En plus des rénovations, on installe 7 toilettes supplémentaires (de 2 à 9), et on ajoute une classe de remédiation. Seront installés également de nouveaux châssis, un nouveau système de ventilation, des plafonds acoustiques et l'éclairage sera amélioré. Ces travaux de très grande importance représentent un coût de € 1.150.000. La fin des travaux est prévue pour septembre 2015 (mais, étant donné la taille du chantier, cela reste indicatif).

Enfin, comme pour l'école Swartenbroeks, nous prévoyons en juillet et en août des travaux de remise en peinture. Ici ce sera pour les cages d'escalier. Le marché est en cours et le chantier devrait se dérouler encore cet été. On peut estimer l'entièreté des travaux de peinture, Swartenbroeks et Bossaert, à environ € 100.000.

Question orale de MM. K. Aouasti et A. Laaouej (PS) du 12/05/2015 relative au centre sportif Victoria

Madame l'échevine,



La politique de promotion du sport est essentielle pour notre commune. Le sport est, en effet, vecteur d'émancipation et de cohésion sociale.

Notre commune a la chance d'avoir - grâce au soutien de la région, rappelons-le! - une infrastructure sportive moderne et de grande qualité à travers le centre sportif Victoria. Une politique communale en faveur du sport pour tous les Koekelbergeois suppose cependant une réelle équité dans l'utilisation et la répartition de cette infrastructure communale.

Et c'est précisément l'objet de notre interpellation: nous sommes régulièrement interpellés par des associations sportives - certaines provenant même de notre commune - qui désirent pouvoir proposer à leurs membres des activités ou des entraînements récurrents au sein du centre sportif Victoria.

Après quelques vérifications, on ne peut que constater que les critères en vue d'une utilisation des espaces du centre Victoria sont flous. Dès lors, certaines associations s'interrogent, légitimement selon nous, sur les décisions d'attribution prises au bénéfice de l'une ou l'autre association.

Il va de soi que le Centre Victoria ne peut pas accueillir tout le monde. Des choix doivent naturellement être posés. Mais les critères qui déterminent ces choix doivent pouvoir être connus de tous dans la plus grande transparence qui soit.

J'en viens à mes questions, Madame l'échevine.

Pourriez-vous m'indiquer de manière précise:

- 1) la procédure permettant aux associations sportives (ou aux clubs) de bénéficier d'un espace et de plage horaire au sein du centre sportif Victoria?
- 2) m'indiquer les critères d'attribution et/ou les priorités d'attribution?
- 3) le modèle de convention proposé à ces associations (ou clubs sportifs).
- 4) la liste des associations (ou clubs sportifs) bénéficiant de plage horaire au sein du centre sportif Victoria ainsi que la discipline sportive proposée en y précisant le début (et l'éventuelle fin) des conventions pour les années 2013, 2014 et 2015.

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse de Mme Véronique Lefrancq, échevine:

1) Chaque année au mois de mai, Il est demandé aux clubs résidents de remplir un formulaire afin de savoir si ils poursuivent leur activité durant la saison suivante. Ce document est envoyé aux clubs en ordre de paiement et ayant contribué à la diversité de l'offre sportive sur le territoire communal. En cas de disponibilité de plages horaires, le service des sports essaye de satisfaire les demandes de nouveaux clubs. Il faut savoir que la demande est quotidienne en particulier pour le football en salle et que ce problème est généralisé au niveau régional.



2) Le service des sports se base sur les critères suivants pour le choix des clubs:

- disponibilité des locaux;
- diversité de l'offre sportive (tant au niveau du nombre de disciplines différentes qu'au niveau du public cible: il est important pour le service des sports d'offrir du sport pour tous, que ce soit au niveau des genres, de l'âge ou des revenus) ;
- qualité de l'encadrement des jeunes;
- habitant ou non de la commune;
- classement des demandes selon un ordre chronologique.

Interpellation de MM. K. Aouasti et A. Laaouej (PS) du 12/05/2015 relative à l'indexation des loyers des logements communaux

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin des logements,

1. La Chambre des Représentants sur la base d'une proposition émanant du gouvernement fédéral a pris la décision de réaliser un « saut d'index ». Concrètement, une telle décision engendre l'absence d'augmentation de revenus et de ressources pour de nombreuses catégories de personnes de près de 2% pour l'année 2015. Les coûts de la vie, logement au premier plan, ne sont, quant à eux, pas sujets à un tel saut d'index.

Cela entraîne une diminution effective de revenus et ressources pour de très nombreuses personnes, l'indexation du loyer minorant le revenu disponible, autrement dit le « revenu poche » de ces personnes.

2. L'administration communale dispose de la possibilité d' « alléger » le coût de ce saut d'index pour les ménages dans une portion congrue mais effective. Il s'agit du levier des logements communaux et, indirectement, des logements sociaux. En effet, bien qu'il ne vous soit pas possible de décider d'un saut d'index, il vous appartient de réclamer ou non l'indexation à vos locataires. Eu égard à ce fait, il est demandé au Conseil communal de Koekelberg de voter la proposition suivante :

* Les loyers des logements communaux affectés au logement principal du preneur ne feront l'objet d'aucune indexation au cours de l'exercice 2015.

* Le conseil communal invite le Conseil d'administration de la S.A. le Foyer Koekelbergeois à prendre une décision identique quant aux logements sociaux.

Khalil AOUSTI – Ahmed LAAOUEJ

Réponse de M. Abdellatif Mghari, échevin:



Monsieur le conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation. Cependant, son objectif est non réglementaire et non nécessaire.

Effectivement, demander au conseil communal de réaliser un « saut d'index » pour les loyers des logements communaux, c'est peut-être intéressant pour certains positionnements, mais concrètement, ce n'est simplement pas possible, car pas de sa compétence.

Et en plus, sur le fond de votre préoccupation, ce n'est pas nécessaire. Mais il est vrai qu'à Koekelberg, quel que soit le sujet, nous veillons aux deniers publics et aux situations sociales de chacun sans effet d'annonce. Je m'explique.

S'il ne me paraît pas très utile pour Koekelberg de faire ici une resucée ou une continuation des débats d'une autre enceinte démocratique qu'est la Chambre des Représentants..., nous faisons effectivement bien la distinction entre l'intérêt communal et des Koekelbergeois et les mesures d'autres niveaux de pouvoir qu'ils soient fédéraux, régionaux ou communautaires. Dans un esprit de simple bon sens.

Quand le loyer peut-il être indexé ? Chaque année au plus tôt à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du contrat. La loi ne prévoit pas d'automatisme, il est donc prévu dans nos procédures d'effectuer une révision à la date anniversaire du bail afin de décider du choix communal vis-à-vis de ses locataires.

Pour votre information et de façon très concrète, aucune indexation n'a été réclamée cette année aux locataires des 49 logements communaux dont nous disposons, dont 13 sont actuellement occupés dans le cadre de baux à « loyer lié aux revenus », donc hors d'une possibilité d'indexation sauf bien évidemment si les revenus des occupants augmentent. Il y a eu deux raisons à cette décision d'absence d'indexation :

1. Vous n'êtes pas sans savoir que l'indice santé actuel ne crée pas d'éléments d'indexation.
2. D'autre part, après résultat des révisions reçus des services en ce début d'année (19 logements visés), le collège a jugé que l'augmentation n'était pas suffisamment significative. Très précisément lors du collège du 23 mars dernier, nous avons pris la décision de ne pas réclamer d'indexation car il était disproportionné d'enclencher une procédure administrative pour de si faibles montants.

Ce qui me permet de vous rappeler, c'est important, qu'il n'est en effet pas de la compétence du conseil communal mais bien du collège de prendre ces décisions de gestion, comme le prévoit l'article 123 point 9 de la Nouvelle loi communale (« Le collège est chargé de l'administration des propriétés de la commune »).

Enfin pour votre dernière question, je veux malgré tout vous rassurer quelque peu en vous rappelant que le saut d'index unique est compensé socialement, notamment par la



revalorisation des allocations les plus faibles et des pensions au travers de l'enveloppe bien-être.

Précisément, vous savez que les logements sociaux sont principalement occupés par des locataires recevant souvent les allocations les plus faibles ou des pensions basses. J'ai pu très concrètement constater cela lorsque j'étais en fonction au Foyer.

Enfin, vous proposez quelque chose d'inexact car non réglementaire : de nouveau, ce n'est pas au Conseil communal de dicter les décisions du conseil d'administration de la société de logements le Foyer Koekelbergeois. Première remarque. Deuxièmement, la réglementation des logements sociaux est très spécifique et différente des loyers classiques et troisièmement, c'est principalement la Société du Logement de la Région Bruxelloise (SLRB) qui dicte la politique de modifications de loyers sociaux.

Précisément, le coefficient d'indexation n'est pas encore connu à ce jour alors que pour référence, en 2014 – loyers 2015, le coefficient était 0,02%, soit quasiment nul.

Et ce sont aussi les capacités économiques de la société immobilière de service public qui sont gérées par son conseil d'administration qui orientent ce type de décision. Mais, comme je l'ai dit: ce n'est pas au conseil communal d'avoir cette discussion. Vous êtes représentés au conseil d'administration du Foyer, prenez l'initiative qu'il vous est libre de prendre à ce niveau si vous jugez utile, c'est le bon organe décisionnel en la matière.

Pour ce qui est du collège, vous constaterez notre détermination dans la veille sociale vis-à-vis de tous les Koekelbergeois tout en étant responsable dans la gestion des finances communales.